African Union

FishGov 2 Project

EUROPEAN UNION



Exigences pour l'opérationnalisation de la ZLECA en vue de l'autonomisation des entreprises informelles de femmes et de jeunes dans les chaînes de valeur des pêches et de l'aquaculture

Résumé

Si la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) offre une opportunité de développement permettant de générer une valeur ajoutée et des avantages socio-économiques nettement plus importants pour les femmes et les jeunes africains Acteurs de la Chaîne de Valeur de la pêche (ACV) grâce au commerce intrarégional, il convient toutefois de prêter attention à la marginalisation et aux obstacles liés au genre. La majeure partie du commerce intrarégional du poisson et des produits de la pêche sont généralement issus des circuits informes ; La majorité des personnes impliquées dans le commerce transfrontalier informel du poisson sont en situation de vulnérabilité, et leurs activités demeurent fragiles, en partie à cause de la perception négative associée à une pratique non encadrée par la loi. La présente note de plaidoyer met le point sur la nécessité d'optimiser les avantages de la ZLECA de manière équitable en particulier pour les femmes et les jeunes en (i) mettant en œuvre des approches transformatrices en matière de genre ; (ii) soutenant les initiatives de renforcement des capacités afin de permettre aux femmes et aux jeunes de participer efficacement au commerce intrarégional du poisson ; (iii) révisant les politiques commerciales nationales dans le but d'intégrer les produits halieutiques dans liste officielle/annexe des produits tout en veillant à harmoniser et réduire les barrières tarifaires et non tarifaires pour les femmes commerçantes de poisson, y compris la corruption, les barrages routiers et les frais inutiles pour les femmes commerçantes de poisson transfrontalières; (iv) investissant dans des mécanismes de collaboration régionaux qui aident les CER à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux, régionaux et continentaux de développement et de facilitation du commerce cohérents avec le programme d'intégration régionale ; et (v) adoptant des mécanismes de financement innovants pour aider les petites et moyennes commerçantes transfrontalières de poisson à accéder à des financements abordables.

INTRODUCTION

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) offre une opportunité de développement permettant de générer une valeur ajoutée et des avantages socio-économiques nettement plus importants dans le secteur africain de la production halieutique grâce au commerce intrarégional. La ZLECA offre des avantages potentiels aux acteurs de la chaîne de valeur de taille moyenne, petite et micro (TMPM) (par exemple, les producteurs, les transformateurs et les commerçants transfrontaliers informels) dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en particulier les femmes et les jeunes. En outre, le diagnostic et les conclusions des chaînes de valeur de la ZLECA ont montré que, sur la base de certains critères, le poisson et la viande transformés figurent parmi les produits agricoles les plus pertinents à promouvoir. Il convient de souligner leur fort potentiel de création d'emplois sur le continent, dont une proportion importante pour les jeunes et les femmes, sachant que ces derniers contribuent à plus de 60 % de la main-d'œuvre dans l'agriculture et l'agro-transformation (ZLECAf, 2021). Toutefois, pour saisir cette opportunité, des mesures de renforcement des capacités bien ciblées sont nécessaires afin de garantir que les femmes et les jeunes du secteur informel ne soient pas marginalisés dans le développement de la chaîne de valeur par des entreprises commerciales mieux équipées.

La ZLECA, qui vise à promouvoir le développement industriel par la diversification, le développement de chaînes de valeur régionales et le développement agricole, devrait éliminer les droits d'importation et ouvrir de nouveaux marchés, créant ainsi des opportunités pour accroître la production, la transformation et la valeur ajoutée du poisson. En plus de libérer le potentiel du commerce intra-africain du poisson, l'accord offre également de nouvelles opportunités pour la participation de l'Afrique au commerce mondial des produits à base de poisson (Albano, 2023). Grâce à l'augmentation des échanges commerciaux et à la valorisation des produits à base de poisson, La ZLECA devrait contribuer de manière significative au développement économique, à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la promotion de l'égalité des sexes (FAO, 2021). Une fois pleinement mise en œuvre, La ZLECA créera un immense marché unique africain pour le poisson et les produits à base de poisson, comptant environ 1,7 milliard de personnes et représentant environ 6 700 milliards de dollars américains de dépenses de consommation et d'entreprise d'ici 2030 (Albano, 2023). La ZLECA pourrait permettre aux acteurs informels et vivant en autarcie de devenir des acteurs plus autonomes de la chaîne de valeur, tirant ainsi une plus grande valeur de leurs produits (FAO, 2021). Toutefois, il est reconnu que des mesures de soutien bien ciblées seront nécessaires pour permettre aux acteurs informels et aux jeunes de participer sur un pied d'égalité à des chaînes de valeur modernisées et efficaces en termes de capital et ce en conformité avec les aspirations de la ZLECA (ZLECA, 2020).

Le secteur africain de la pêche et de l'aquaculture est reconnu comme un pilier essentiel du développement dans le cadre de la Stratégie africaine pour l'économie bleue (UA-IBAR, 2019), dont la ZLECA constitue un instrument politique majeur. Le secteur des produits halieutiques et aquacoles est évalué à 24 milliards de dollars américains, fournit 14 millions d'emplois et devrait en fournir 17,7 millions d'ici 2063 dans des domaines tels que le développement de la chaîne de valeur, le commerce intra-africain, la réduction des pertes après récolte et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) (AU-IBAR, 2019). La pêche de capture en Afrique produit environ 10 millions de tonnes de poisson, avec une valeur ajoutée brute estimée à 21 milliards de dollars américains, soit 1,26 % du PIB combiné (1 900

milliards de dollars américains) de tous les pays africains (AU-IBAR, 2019). En 2018, le secteur de la pêche employait environ 13 millions de personnes, dont 7 millions de pêcheurs et 6 millions dans le segment de la chaîne de valeur post-récolte. Le secteur africain de l'aquaculture connaît une croissance rapide, avec une moyenne de plus de 10 % par an, et est évalué à 2,77 milliards de dollars américains. Il devrait donc combler l'écart croissant entre l'offre et la demande de poisson jusqu'en 2063. En 2018, on comptait environ 1,2 million d'aquaculteurs sur le continent.

La pêche artisanale représente plus de 60 % de la production halieutique africaine et la quasi-totalité des captures de ce secteur est destinée à la consommation humaine. Le commerce intrarégional et interrégional en Afrique est important et, dans certains cas, supérieur aux exportations de poisson vers des pays hors du continent africain (Kaunda, et., al. 2018). Par exemple, le commerce du poisson entre les pays de la CEDEAO et d'autres pays africains (commerce interrégional) représentait la plus grande part des exportations de poisson, suivi par le commerce entre les pays de la CEDEAO (commerce intrarégional), puis par le commerce entre les pays de la CEDEAO et l'Union européenne (respectivement 37 %, 31 % et 24 %) (Université de Dakar et WorldFish, 2016). Cependant, la majeure partie du commerce intrarégional du poisson et des produits de la pêche tend à être informelle. Le Commerce Transfrontalier Informel (CTI) dans la région de la SADC représente environ 30 à 40 % du commerce total intra-SADC et sa valeur est estimée à 17,6 milliards de dollars américains (FAO, 2017). On estime que plus de 70 % des commerçants transfrontaliers informels dans la région de la SADC, de l'Afrique occidentale et centrale, sont des femmes (Afrika et Ajumbo, 2012 ; FAO, 2017 ; OCDE, 2017). La plupart des échanges intrarégionaux sont effectués sous forme de commerce transfrontalier informel (Afrika et Ajumbo, 2012 ; Chiukira, 2021). Il est donc impératif de mettre en œuvre des stratégies spécifiques de la ZLECA visant à inclure les petites et moyennes entreprises informelles dans les opportunités offertes par la chaîne de valeur des produits de la pêche, sans quoi les acteurs les plus importants de la chaîne de valeur risquent de marginaliser les acteurs les moins performants, en particulier les femmes et les jeunes du secteur informel.

Les femmes jouent un rôle important dans les activités post-capture de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture, 92 % d'entre elles étant employées dans les activités post-récolte. Le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture est crucial pour la sécurité alimentaire, car elles assurent la distribution et la disponibilité des produits de la pêche pour les ménages. Par exemple, à la frontière entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, les commerçants sont principalement des femmes issues de villages et souvent mariées à des pêcheurs ; elles transforment le poisson frais acheté à leurs maris et traversent la frontière pour le vendre sur les marchés du pays voisin (Anoh et al., 2017). Les femmes apportent une contribution significative à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux revenus des ménages dans le secteur. Toutefois, leurs apports ne sont souvent pas suffisamment reconnus ni adéquatement pris en compte. En outre, les personnes impliquées dans le commerce transfrontalier informel du poisson sont vulnérables et leurs activités demeurent fragiles, en partie en raison des connotations négatives liées au fait de participer à une activité non régie par la loi (Kaunda et al., 2018). La vulnérabilité est particulièrement aiguë chez les femmes, puisque plus de 95 % de celles impliquées dans la transformation et la commercialisation du poisson au Ghana sont confrontées à une insécurité des moyens de subsistance (Appiah et al., 2020).

Les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture affichent des performances bien inférieures à leur potentiel en termes de tonnage de production et de valeur ajoutée. Les principales raisons qui expliquent cela sont les suivantes : 1) de nombreuses pêcheries et écosystèmes aquatiques africains sont mal gérés, ce qui se traduit par une exploitation inférieure au potentiel et des pertes élevées dues à la pêche INN ; 2) des pertes post-capture élevées, supérieures à 33 % (Abelti et Teka, 2025) ; et 3) la contribution relativement faible de l'aquaculture à la production totale de poisson. Le Centre africain des ressources naturelles (ANRC, 2022) a estimé que l'Afrique pourrait augmenter sa production de poisson d'environ 10 millions de tonnes à 15-19,5 millions de tonnes d'ici 2050 si ces problèmes étaient résolus grâce à des stratégies systématiques et cohérentes en lien avec l'économie bleue. La chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture africaines devrait se développer en raison de la hausse de la demande et de l'augmentation de la production aquacole. La tendance est à la formalisation de la chaîne de valeur de la pêche, sous l'effet de l'urbanisation et de la demande croissante, du développement de la chaîne du froid et de politiques telles que l'initiative de l'accord de libre-échange continental africain. La ZLECA joue un rôle central dans le soutien à des chaînes de valeur de la pêche plus efficaces en facilitant l'amélioration de la production primaire et de la valeur post-récolte du poisson, des infrastructures commerciales et de l'accès au marché notamment via la réduction des droits de douane et à l'efficacité des frontières. La hausse attendue de la production et de la valeur constitue une opportunité pour renforcer l'équité de genre et créer des perspectives pour les jeunes en Afrique.

La ZLECA a également un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent grâce à l'augmentation de la production de poissons et de produits aquatiques, également appelés « aliments bleus ». La prévalence de la sous-alimentation en Afrique atteint un niveau alarmant de 20 % et continue d'augmenter (FAO, 2020). Les aliments aquatiques contribuent de manière essentielle aux systèmes alimentaires africains, le poisson et les produits à base de poisson fournissant 20 % ou plus des protéines animales en Afrique (FAO, 2017) et assurent la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 200 millions de personnes (Bené et Heck, 2005). Néanmoins, la consommation africaine d'aliments d'origine aquatique est relativement faible, avec environ 10 kg par habitant et par an, contre une moyenne mondiale de 20,5 kg (FAO, 2022). Cette faible consommation s'explique notamment par une croissance démographique supérieure à l'offre et par des pertes post-récolte élevées dues à des facteurs tels que la médiocrité des infrastructures et le sous-développement des chaînes du froid (Bova et Britz, 2023). Ainsi, à moins que l'Afrique n'augmente sa production de poisson, la demande de produits de la pêche continuera à dépasser l'offre et l'Afrique restera un importateur net de poisson pour soutenir la consommation intérieure (AU-IBAR, 2019). La ZLECA a donc un rôle central à jouer dans l'amélioration de la production halieutique africaine grâce au développement des infrastructures afin de promouvoir la croissance de l'aquaculture et de la pêche durable, la réduction des pertes après récolte et l'accès aux marchés.

PROBLÉMATIQUE

La ZLECA devrait permettre une transformation sectorielle qui générera une valeur significative à partir des produits de la pêche et de l'aquaculture. Le « rapport sur l'avenir » de la ZLECA (ZLECA, 2020) reconnaît le défi lié au genre en soulignant que i) plus de 70 % du commerce transfrontalier est réalisé par des femmes qui sont pour la plupart des commerçantes informelles, et ii) les femmes et les jeunes pourraient ne bénéficier que de gains limités dans l'agriculture (et la pêche) en raison des obstacles à l'accès au financement, aux ressources productives et à d'autres actifs. Cette situation, combinée à l'augmentation prévue des flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) qui se traduira par une productivité élevée et des opérations commerciales mieux équipées grâce à des économies d'échelle pourrait accroître les inégalités existantes et exclure davantage les

femmes commerçantes informelles qui opèrent en grande partie en dehors du circuit formel.

Les acteurs de la chaîne de valeur de taille moyenne, petite et micro (TMPM) dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture sont confrontés à plusieurs défis qui peuvent les empêcher de tirer parti des avantages socio-économiques créés par la ZLECA, notamment

- La marginalisation structurelle des femmes et des jeunes en termes de propriété et de contrôle des ressources ;
- Le faible niveau d'alphabétisation qui les empêche de se conformer à diverses règles et exigences commerciales telles que les longues procédures douanières, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) coûteuses, les règles complexes en matière de normes de produits et les exigences en matière de licences, à moins que ces procédures et processus ne soient simplifiés ;
- Accès limité aux marchés et aux systèmes d'information sur les marchés, ainsi que fragmentation persistante des marchés liée au commerce informel ;
- Accès limité aux services de développement des entreprises et aux financements abordables ;
- Infrastructures commerciales et de transport insuffisantes ;
- Sécurité et sûreté des groupes marginalisés tels que les femmes et les jeunes, depuis les lieux de production jusqu'aux marchés ;
- Infrastructures de stockage et de transformation adaptées au climat insuffisantes ; et
- Grande vulnérabilité au changement climatique et à d'autres chocs tels que les pandémies.

Le commerce du poisson en Afrique est dominé par des femmes transformatrices et commerçantes informelles, dont beaucoup vivent dans des conditions de pauvreté en raison d'un manque d'opportunités exacerbé par des inégalités de genre profondément enracinées. Pour de nombreuses femmes, le commerce informel du poisson est leur unique moyen de subsistance, mais leur capacité à développer leur entreprise et à être compétitives dans une chaîne de valeur moderne du poisson est limitée par les contraintes susmentionnées, ainsi que par un environnement patriarcal (Alexander et Britz, 2023). Le commerce informel transfrontalier du poisson est de facto illégal, ce qui accroît la vulnérabilité des femmes à la corruption et à la coercition sexuelle et réduit leur compétitivité en tant qu'actrices de la chaîne de valeur. Pour que les femmes puissent participer de manière équitable au secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et accéder aux opportunités disponibles, des stratégies visant à remédier aux désavantages concurrentiels des femmes informelles doivent être intégrées dans l'approche de développement de l'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA). Si des stratégies concrètes d'autonomisation des femmes ne sont pas mises en place, cela conduira à un scénario de « gagnants et perdants », dans lequel les femmes informelles seront encore plus marginalisées de la chaîne de valeur du poisson et des produits aquatiques par des entreprises commerciales plus compétitives qui monopoliseront les opportunités d'accès élargi au marché et de valeur ajoutée offertes par La ZLECA. Il est donc nécessaire de mettre en place des programmes bien planifiés pour permettre aux femmes de devenir des acteurs compétitifs dans la chaîne de valeur moderne de la pêche. Cela nécessite de leur donner les moyens d'acquérir des compétences commerciales et techniques, d'accéder à Internet et aux technologies de communication et de les comprendre, de disposer de fonds de roulement, d'installations de chaîne du froid, de réseaux de commercialisation et de se conformer aux normes phytosanitaires et réglementaires.

Les investissements ciblés de la ZLECA dans l'autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture permettront de dégager une valeur économique et des avantages socio-économiques accrus. Les recherches démontrent que lorsque les femmes s'épanouissent en tant qu'actrices de la chaîne de valeur, l'ensemble du secteur devient plus équitable, durable et résilient. Les femmes africaines sont souvent le moteur de l'innovation, du contrôle de la qualité et de la durabilité dans la transformation et le commerce du poisson. Les femmes autonomisées réinvestissent dans leurs familles et leurs communautés, améliorant la nutrition, l'éducation et la santé, ce qui crée un effet d'entraînement positif (Alexander et Britz, 2023). Le soutien aux femmes améliore donc les performances économiques, sociales et environnementales de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne les jeunes, le potentiel de croissance prévu du secteur des produits halieutiques et aquatiques ouvre une fenêtre d'opportunité pour autonomiser la « vague démographique » des jeunes qui entrent sur le marché du travail afin d'augmenter durablement la production halieutique et d'améliorer la productivité du secteur. Dans une économie mondiale en rapide évolution, tirée par l'innovation numérique et les nouvelles technologies, l'éducation est essentielle pour permettre aux jeunes Africains de tirer parti des opportunités offertes par la chaîne de valeur des produits halieutiques et aquatiques qui sera accessible grâce à la ZLECA. Il est donc essentiel de mettre en place un programme de renforcement des capacités, une éducation et une formation bien planifiés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de donner aux jeunes Africains les moyens d'accroître la production halieutique et aquacole et la productivité économique nationale au cours des trois prochaines décennies, contribuant ainsi à la réalisation des aspirations de l'Agenda 63 de l'UA et de la ZLECA.

LEÇONS ET MEILLEURES PRATIQUES EN MATIERE D'APPROCHE TRANSFORMATRICE DE GENRE ET DE DEVELOPPEMENT DES JEUNES

Afin d'optimiser les avantages de la ZLECA de manière équitable pour les femmes et les jeunes, il est nécessaire de plaider en faveur d'approches transformatrices en matière de genre dans sa mise en œuvre afin de relever les divers défis auxquels les femmes et les jeunes sont confrontés. Si une approche transformatrice en matière de genre n'est pas adoptée, l'accord pourrait creuser l'écart entre les sexes en affectant les entreprises de TMPM dirigées par des femmes et des jeunes et qui dépendent pour leur subsistance du commerce informel, y compris le commerce transfrontalier (CTI) (FAO, 2021). Les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière d'approches transformatrices de genre et d'autonomisation des jeunes sont présentés ci-après pour guider la mise en œuvre de la ZLECAf dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

- • Bonnes pratiques en matière de transformation en matière de genre
  - ¤ o Soutenir les coopératives et réseaux de femmes. Pour permettre le commerce transfrontalier et rural-urbain du poisson, il faut un niveau élevé d'organisation et de coordination de la part d'un large éventail d'acteurs nationaux et internationaux de la chaîne de valeur, y compris les parties prenantes gouvernementales et non étatiques, ainsi qu'un accès rapide aux informations sur la logistique et les marchés (Ayilu et al., 2016). Par conséquent, la création d'associations de femmes commerçantes de poisson contribuera également à améliorer le dialogue entre les commerçants et les agents gouvernementaux impliqués dans la facilitation du commerce transfrontalier (Ayilu et al., 2016). Le pouvoir des groupes, des réseaux et de la collaboration des femmes devrait être mis à profit pour partager les connaissances, les technologies et les informations sur les marchés et améliorer l'agrégation des produits afin de répondre à la demande du marché. La création

du Réseau africain des femmes transformatrices et commerçantes de poisson (AWFISHNET), fondé en 2017, est un bon exemple d'approche transformatrice en matière du genre. L'AWFISHNET comprend plus de 40 sections/plateformes nationales de femmes impliquées dans la transformation, le commerce et l'aquaculture du poisson et est reconnu comme une institution de l'Union Africaine. Les activités d'AWFISHNET comprennent :
    - La collaboration et la coopération ;
    - Le partage des meilleures pratiques, des expériences, des technologies et l'apprentissage mutuel ;
    - L'organisation de symposiums et de salons professionnels pour promouvoir leurs produits ;
    - La sauvegarde et la protection des droits et du bien-être des femmes, par exemple en créant un environnement de travail sûr pour les femmes dans le secteur de la pêche ; et
    - La promotion de l'intégration des femmes dans les processus politiques et la prise de décision.
  - ¤ Accès à des outils numériques mobiles pour l'accès au marché, au crédit, aux portefeuilles électroniques, à l'information et au réseautage ;
  - ¤ Reconnaissance juridique des commerçantes informelles, par exemple cartes de membre pour les groupes de commerçantes, révision de la réglementation afin de légaliser les activités des commerçantes informelles ;
  - ¤ Accès égal et équitable à l'éducation, à la formation et au renforcement des capacités ;
  - ¤ Participation égale aux rôles de direction ; et
  - ¤ Lutte contre la violence basée sur le genre, les pratiques discriminatoires néfastes et l'exploitation sexuelle (par exemple, la coercition sexuelle pour accéder au poisson et pour éviter les sanctions réglementaires).
- Éducation, formation et renforcement des capacités des jeunes. Programmes destinés aux jeunes afin de les sensibiliser aux opportunités de carrière dans le secteur des produits halieutiques et aquatiques, programmes d'études et bourses, formation, mentorat, stages et renforcement des capacités pour les jeunes qui entrent dans le secteur ;
- Rôle des organisations régionales. L'expérience montre que les communautés économiques régionales (CER) ont un rôle clé à jouer pour faciliter le commerce du poisson et des produits à base de poisson, grâce à des programmes d'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- Formalisation et l'harmonisation des exportations et des importations. Bien que tous les pays des CER se soient engagés en faveur du libre-échange, la mise en œuvre des programmes de libéralisation commerciale n'a pas été accompagnée d'une augmentation des échanges commerciaux pour les entreprises communautaires, y compris les négociants en poisson, car les règles commerciales génèrent toujours des coûts et des transactions par le biais de procédures telles que les demandes d'agrément (Ayilu et al 2016).
- Partenariats communautaires-publics-privés (CPPP). Une « meilleure pratique » globale pour construire des chaînes de valeur dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture consiste à promouvoir les partenariats communautaires-publics-privés ;
- Soutien aux femmes et aux jeunes entrepreneurs. Développer des services de soutien au développement des entreprises à long terme et sur mesure afin de répondre aux besoins des acteurs de la chaîne de valeur spécifiques à leur stade de croissance (par exemple, mentors commerciaux et partenariats pour les entreprises aquacoles émergentes) ; et
- Terres et infrastructures. Soutien gouvernemental à l'accès à des terrains bien délimités et approuvés sur le plan environnemental pour la conservation et la transformation du poisson à terre, ainsi qu'à l'eau pour l'aquaculture.
- Le développement des infrastructures pour la transformation et la commercialisation du poisson doit tenir compte des besoins des jeunes et des femmes, notamment en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), de sécurité, de garde d'enfants (0-5 ans) et de services de santé publique.

RECOMMANDATIONS

Acteurs de la chaîne de valeur

1. Soutenir les initiatives de renforcement des capacités afin de permettre aux femmes et aux jeunes de participer efficacement au commerce du poisson ;
2. Aider les femmes et les jeunes à acquérir les installations, les équipements et les connaissances et compétences nécessaires pour transformer, conditionner, étiqueter, stocker et transporter des produits de la pêche sûrs et de bonne qualité, conformes aux normes requises.
3. Adopter des outils de financement innovants tels que les coopératives d'épargne et de crédit (SACOS) pour financer leurs entreprises ;
4. Adopter des technologies telles que le commerce électronique et la numérisation pour améliorer le commerce et l'inclusion financière ;
5. Promouvoir le coaching et le mentorat afin d'encourager l'apprentissage entre pairs ;
6. Tirer parti de la collaboration et du réseautage pour renforcer la participation des femmes et des jeunes aux marchés nouveaux et formels ;
7. Redéfinir les modèles commerciaux existants et adopter des modèles commerciaux inclusifs et intelligents face au climat ; et
8. Faciliter la création d'organisations de femmes et de jeunes et renforcer leurs activités grâce à des programmes de formation en matière de planification stratégique, de leadership, de plaidoyer, de gestion d'entreprise et de communication ; et
9. Les gouvernements devraient réviser leurs politiques commerciales nationales dans le but d'intégrer le poisson dans le portefeuille/l'annexe de produits, et d'harmoniser et de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires pour les femmes commerçantes de poisson, y compris la corruption, les barrages routiers et les frais inutiles pour les femmes commerçantes de poisson transfrontalières.

Secteur public (organisations gouvernementales nationales, régionales et internationales) et acteurs non étatiques (ONG, entreprises sociales, associations industrielles et organisations de développement)

1. Intégrer les femmes et les jeunes dans les futures politiques commerciales, missions commerciales, pratiques et réglementations afin de leur permettre de saisir les nouvelles opportunités créées par la ZLECA dans les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Créer des conditions favorables pour aider les femmes et les jeunes à améliorer leur accès aux ressources, aux connaissances et aux services techniques et commerciaux, ainsi qu'au financement ;
3. Renforcer l'intégration des entreprises de TMPM dirigées par des femmes et des jeunes dans l'économie formelle en consolidant et en officialisant leurs entreprises ;
4. Créer des programmes visant à lutter contre la violence basée sur le genre, la coercition sexuelle et les pratiques discriminatoires néfastes dans la chaîne de valeur ;
5. Collecter et documenter des données et informations ventilées selon l'âge et le genre afin d'apprécier et de suivre le rôle des femmes et des jeunes dans la pêche et l'aquaculture
6. Mettre en place des centres de démonstration des meilleures pratiques afin de répondre aux exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité pour le commerce du poisson et des produits de la pêche.
7. Mettre en œuvre des interventions stratégiques dans les infrastructures de manutention, de transformation, de

stockage et de transport des produits de la pêche tout au long de la chaîne de valeur afin de garantir la sécurité et la qualité des produits commercialisés ;

8. Renforcer les capacités des membres des PME afin qu'ils comprennent et apprécient les différentes normes requises par le marché et prennent les mesures nécessaires pour s'y conformer afin de pouvoir accéder à ces marchés ;
9. Créer et mettre en œuvre des systèmes d'information fiables sur les marchés ;
10. Développer des infrastructures commerciales transfrontalières essentielles ;
11. Harmoniser et simplifier les normes et les exigences commerciales telles que les protocoles d'octroi de licences, les mesures SPS, les certificats d'origine, l'éco-étiquetage, etc. ;
12. Investir dans des mécanismes de collaboration régionaux (REC) en soutenant les CER afin de leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des plans nationaux, régionaux et continentaux de développement/facilitation du commerce qui soient cohérents avec le programme d'intégration régionale.
13. Créer des mécanismes de financement innovants pour aider les petits et moyens acteurs à accéder à des financements abordables ;
14. Collaborer et utiliser les centres d'excellence reconnus par l'UA et d'autres institutions basées sur la connaissance afin de combler le fossé en matière de R&D et de renforcer les capacités dans les domaines de la transformation, du stockage et du transport du poisson ;
15. Créer des pôles régionaux pour faciliter le commerce intra-africain des produits à base de poisson ;
16. Sensibiliser et partager des informations sur la ZLECA en ciblant les petites et moyennes entreprises ;
17. Promouvoir la consommation de poisson et de produits à base de poisson afin de créer un marché et des revenus pour les femmes commerçantes de poisson et les acteurs de la chaîne de valeur ;
18. Accélérer le développement des infrastructures et la fourniture de services de soutien, le gouvernement africain devront adopter le principe du partenariat public-privé (PPP) ; et
19. Encourager le suivi des volumes et de la valeur des échanges commerciaux réalisés par les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et de leur contribution au PIB national.

Références

1. Abelti AL et Teka TA. 2025. Intervenir sur les pertes post-récolte du poisson pour réduire l'écart entre
2. demande et l'offre : examen de l'ampleur des pertes post-récolte dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Aquaculture, Fish and Fisheries 4(2). DOI : 10.1002/aff2.168
3. AfCFTA. 2020. Rapport sur l'avenir : faire en sorte que La ZLECA profite aux femmes et aux jeunes. Secrétariat de l'Accord de libre-échange continental africain. Un organe de l'Union africaine.
4. AfCFTA. 2021. Stratégie d'engagement du secteur privé de La ZLECA 2022-2032. Secrétariat de l'Accord de libre-échange continental africain. Un organe de l'Union africaine.
5. Afrika, Jean-Guy K. et Gerald Ajumbo. 2012. « Informal Cross Border Trade in Africa: Implications and Policy Recommendations » (Commerce transfrontalier informel en Afrique : implications et recommandations politiques). Africa Economic Brief 3 (10) : 13. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic%20Brief%20-%20Informal%20Cross%20Border%20Trade%20in%20Africa%20Implications%20and%20Policy%20Recommendations%20-%20Volume%203.pdf
6. Albano, O. 2023. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) offre des opportunités aux industries agroalimentaires et halieutiques africaines. Blue Life Hub. https://www.bluelifehub.com/2023/01/31/
7. Alexander JC et Britz PJ. 2023. Renforcer les approches d'intégration de la dimension de genre dans les pêches et l'aquaculture africaines. Rapport d'étude prospective destiné à l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique Programme FishGov2 préparé par le Centre d'excellence en pêches et aquaculture de l'université Rhodes.
8. Centre africain des ressources naturelles (ANRC). 2022. L'avenir de la pêche maritime dans l'économie bleue africaine. Banque africaine de développement. Abidjan, Côte d'Ivoire.
9. Anoh, P.K., Tall A et Aboya N. 2017. Commerce transfrontalier de produits de la pêche transformés entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Institut de géographie tropicale. Université Félix Houphouët-Boigny. Abidjan, Côte d'Ivoire.
10. Ayilu RK, Antwi-Asare TO, Anoh P, Tall A, Aboya N, Chimatiro S et Dedi S. 2016. Commerce artisanal informel du poisson en Afrique de l'Ouest : améliorer le commerce transfrontalier. Penang, Malaisie : WorldFish. Présentation du programme : 2016-37.
11. Sarah Appiah, Theodore O. Antwi-Asare, F. K. Agyire-Tettey, Emmanuel Abbey, John K. M. Kuwornu, Steven Cole & Sloans K. Chimatiro. 2020. Eur J Dev Res 33, 1596–1624 (2021). https://doi.org/10.1057/s41287-020-00307-7
12. AU-IBAR, 2019. Stratégie pour une économie bleue en Afrique. Bureau interafricain des ressources agricoles de l'Union africaine, Nairobi, Kenya. http://repository.au-ibar.org/handle/123456789/421
13. Bova, C et Britz, PJ 2023. La contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition en Afrique et les moyens d'augmenter la consommation de poisson par habitant. Rapport d'étude prospective destiné à l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement économique (AUDA-NAPAD) Programme FishGov2. Préparé par le Centre d'excellence en pêche et aquaculture de l'université de Rhodes.
14. Béné, C. et Heck, S. 2005. Le poisson et la sécurité alimentaire en Afrique, NAGA, World. Cent. Q. 28 (3–4)
15. 8–13. http://pubs.iclarm.net/resource_centre/WF_2466.pdf
16. FAO, 2017. Base de données statistiques FAOSTAT. Bilans alimentaires, 2017, ☐http://www.fao.org/faostat/en/#data/FBS☐.
17. FAO. 2020. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action. Rome. https://openknowledge.fao.org/items/b752285b-b2ac-4983-92a9-fdb24e92312b
18. FAO. 2021. Saisir les opportunités offertes par la zone de libre-échange continentale africaine pour l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture. Accra. https://doi.org/10.4060/cb6966en



For more information:

African Union – Interafrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100 Nairobi, Kenya Tel:+254 (20) 3674 000
Email: ibar.office@au-ibar.org Website: www.au-ibar.org